

**Avenant n°3 à la convention d'occupation à titre précaire, révocable et onéreux  
au bénéfice de Monsieur MARC**  
**Convention d'occupation à titre précaire, révocable et onéreux au bénéfice de  
Monsieur MARC**

---

**Délibération 2019-055**

**Exposé**

Les affectations de logements sont réalisées selon la procédure existante à ce jour (procédure n° DDP-P-09-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009).

Monsieur Stève MARC, Agent d'entretien et de prévention à la Direction de la ressource en eau et de la production, occupe à titre onéreux précaire et révocable un logement sis 2 route de Provins, lieu-dit la Bretonnière à Rouilly (77160), depuis le 8 juillet 2013.

Il est prévu que Monsieur Stève MARC déménage dans un logement de type F5 sis rue du Moulin Rouge – Richebourg à LEHELLE (77171). Dans l'attente de cet emménagement, il est proposé une prolongation d'occupation dans les mêmes conditions que celles du contrat de mise à disposition initial n° 2014-007 en date du 19 juin 2014, de l'avenant n°1 en date du 31 août 2015 et de l'avenant n°2 en date du 12 septembre 2017.

S'agissant d'un agent d'Eau de Paris sans astreinte, la procédure prévoit une redevance équivalente à 50% de la valeur locative, soit 325 € par mois hors charges.

**Il est proposé d'autoriser le Directeur général à signer :**

- **L'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de Monsieur Stève MARC d'un logement situé 2 route de Provins, lieu-dit la Bretonnière à Rouilly (77160) ;**
- **Le contrat de mise à disposition à titre précaire, révocable et onéreux de Monsieur Stève MARC d'un logement situé rue du Moulin Rouge – Richebourg à L'Echelle (77171).**